

en commun des connaissances scientifiques. Les échanges se feront aussi dans d'autres domaines, comme l'agriculture, les pêcheries, la faune, les forêts, les ressources hydrauliques, les mines et l'énergie ainsi que dans le secteur du développement des ressources naturelles, particulièrement dans les régions où la situation géographique et le climat recréent le même genre de conditions. On accordera une attention spéciale aux moyens susceptibles de faciliter les contacts et les échanges en matière de transports, de communications, d'urbanisme, de développement du Grand Nord et d'autres régions ayant le même environnement.

Les deux gouvernements approuvent des échanges dans les domaines de la gestion de l'environnement et du contrôle de la pollution, des sciences sociales, de l'hygiène publique, des sciences et services médicaux. Ils sont d'accord pour encourager les échanges de visites de professeurs, de conférenciers et d'étudiants des sciences et des humanités; pour promouvoir les relations entre les maisons d'édition, les bibliothèques et les musées; pour organiser des échanges dans les domaines de la radiodiffusion, de la télévision, de la cinématographie, des arts d'interprétation et de l'athlétisme, et pour encourager le développement du tourisme.

Bilan et perspectives commerciales

Le commerce du Canada avec l'Union soviétique, sauf pour ce qui est des ventes de blé, se développe lentement bien que cette question ait souvent fait l'objet de discussions entre les deux pays. En 1970, par exemple, nos exportations en URSS se chiffraient par 101.5 millions de dollars, dont 86.6 millions représentaient des ventes de blé. Le solde se répartissait entre une gamme d'articles allant de l'outillage minier aux peaux et cuirs, pâtes à papier, tôles et feuillards d'acier. La même année, les importations canadiennes d'Union soviétique n'atteignaient que neuf millions de dollars, réparties surtout entre des tissus, des cotonnades et du sucre brut.

Les économies canadienne et soviétique sont compétitives à maints égards: elles produisent une foule de matériaux bruts et de carburants de même genre, et beaucoup de denrées alimentaires propres à notre climat septentrional. Au Canada, la compétence technique de certaines industries s'est améliorée; c'est le cas dans les secteurs suivants: l'exploitation à grande échelle des forêts, la conception et la construction des usines de pâtes à papier, l'extraction et le transport du pétrole brut et du gaz naturel dans les régions septentrionales. L'année dernière,

une société de Calgary a conclu avec l'URSS un contrat pour la vente de 50 gros véhicules à chenilles qui seront utilisés lors de la construction de pipe-lines.

Les autorités canadiennes prévoient que l'Accord sur les échanges industriels favorisera l'accroissement des exportations canadiennes vers l'URSS, en particulier nos exportations d'outillage et de produits manufacturés très perfectionnés. Par ailleurs, le Canada a importé en 1970 plusieurs tracteurs de marque soviétique, et l'URSS a manifesté l'intention d'exporter des hélicoptères.

Le gouvernement s'est dit prêt, eu égard aux pratiques canadiennes de libre échange des biens et services, à prêter assistance aux délégués soviétiques chargés d'explorer les marchés canadiens. Cette assistance consistera principalement à leur faciliter la compréhension de nos circuits de distribution et à les mettre en rapport avec des clients éventuels.

Les premiers accords de commerce

Le premier accord général sur le commerce canado-soviétique fut signé en février 1956. En vertu de cet accord, les produits soviétiques exportés au Canada ont joui d'un régime tarifaire préférentiel. La durée de cette convention était de trois ans et les autorités soviétiques s'étaient engagées à acheter du blé canadien. Cet accord fut renouvelé en 1960, en 1963 et en 1966, et chaque fois l'URSS s'engageait à acheter de plus importantes quantités de blé canadien tandis que le Canada continuait d'appliquer la clause de «la nation la plus favorisée» aux produits soviétiques. Le protocole de 1966, toutefois, ne stipulait pas d'achats soviétiques de blé au sens strict du mot. L'accord prévoyait seulement que les deux pays s'accordaient réciproquement le traitement tarifaire de «la nation la plus favorisée». Pendant ce temps, la Commission canadienne du blé et Exportkhleb, l'organisme soviétique d'achat des céréales, négociaient l'achat par l'URSS de 9 millions de tonnes de blé canadien réparti sur une période de trois ans se terminant en juillet 1969.

L'Union soviétique ne put s'acquitter de tous ses engagements à cette date. Au cours d'entretiens subséquents, des dispositions furent prises pour remplir ces engagements et un protocole conclu en février 1970 reconduisait l'accord original jusqu'à la mi-avril 1972. Lors des discussions y conduisant, l'URSS ne prit aucun engagement relativement à des achats de blé, mais elle fit savoir, comme M. Pepin l'expliquait alors aux Communes, que «l'URSS se tournerait vers le Canada comme son premier fournisseur en cas de

*Le Canada
souhaite accroître
ses exportations de
produits manufacturés vers l'URSS*